

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du mercredi 21 septembre 2022

Nombre de conseillers

L'an deux mille vingt-deux le vingt et un septembre à 18 heures 30.

En exercice : 9

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSENANS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mr Masson Laurent, Maire

Présents : 8

Votants : 9

Pour : 6

Etaient présents : L.MASSON, C.GAUBERT, D.MONNIER, V.TRESY, P.MIDOL, I.LELIARD, S.FAGOT, R.BRUN

Contre : 1

Abstention : 2

Absent(es) excusé(es) : J.BESANCON

Date de convocation : 30/08/2022

Pouvoir : J.BESANCON donne pouvoir a C.GAUBERT

Date d'affichage : 30/08/2022

Secrétaire de séance : I.LELIARD

OBJ. : Validation de la taxe d'affouage pour 2022 2023

L'affouage s'effectuera pour du bois sur pied dans la parcelle 19 aj située route forestière « Combe aux Larres » pour 68.06 stères et la parcelle 3r pour 12.42 stères route de la panne,

Le Conseil, à l'unanimité

Valide la taxe d'affouage à 6 euros par stère.

Autorise le maire à informer les habitants, le nombre de candidats déterminera le volume attribué et le prix du lot,

Autorise le Maire à organiser le partage et le tirage des lots.

Nomme les garants de l'affouage qui sont M. Roger BRUN et M. Dominique MONNIER.

Pour extrait certifié conforme

La Secrétaire de séance, LELIARD Isabelle

Le Maire, MASSON Laurent

